

BULLETIN DE PAYER N° ORDRE _____

MOIS DE **JUIN 2025** TEMPS DE TRAVAIL **32,86 H**

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION _____ LIBELLE **AGENTS CONTRACTUELS FILIERE ADMINISTRAT** SIRET _____

GESTION POSTE _____

IDENTIFICATION MIN _____ NUMERO _____ CLÉ _____ NDOR _____

GRADE _____ ENFANTS A CHARGE _____ ECH _____ INDICE OU N° D'HEURES **00 0366** TAUX HORNAIRE OU N° **50,00/100**

CODE ELEMENTS

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	390,37		
200415	IND DIFFERENTIELLE SMIC	0,01		
401112	COT SAL VIEILLESSE PLAFON		26,94	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		9,20	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		26,08	
401510	C.R.D.S.		1,92	
402112	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF		1,56	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			13,46
403398	COT PAT AF MAJORATION			7,03
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			3,59
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			1,95
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			33,38
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			7,89
403812	COT SOLIDARITE AUTONOMIE			1,17
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			27,32
404098	COT PAT MAL MAJORATION			23,43
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A		10,93	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			16,39
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			313,75
011300	MONTANT NET SOCIAL			313,75
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 0,00%)		0,00	

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

NUMERO SECURITE SOCIALE _____

COUT TOTAL EMPLOYEUR **525,99** TOTAUX DU MOIS **390,38** **76,63** **135,61**

NET À PAYER **313,75** TOTAL CHARGES PATRONALES

Comprendre sa fiche de paie

Colonne « à payer »

<< Traitement brut >>

Le traitement indiciaire brut est la principale composante du salaire d'un agent public. Il est calculé en multipliant la valeur du point d'indice (gelé à 4,92 € depuis le 1^{er} juillet 2023) par l'indice majoré correspondant à son grade et échelon.

<< Ind différentielle SMIC >> pour Indemnité différentielle SMIC

L'indemnité différentielle est versée lorsque la rémunération mensuelle brute d'un agent n'atteint pas le SMIC.

Colonne « à déduire »

(Cotisations salariales déduites de votre salaire)

<< Cot Sal vieillesse plafon >> pour Cotisation Salariale Vieillesse Plafonnée

Les cotisations vieillesse plafonnées financent le régime général de retraites de la Sécurité sociale. La retraite de base est fondée sur un système par répartition. Cela signifie qu'elle repose sur la solidarité intergénérationnelle, puisque ce sont les cotisations des actifs qui permettent de verser les pensions des retraités.

<< C.S.G. non déductible >> pour Contribution Sociale Généralisée non déductible et

<< C.S.G. déductible >> pour Contribution Sociale Généralisée déductible

Créée dans les années 90, cette contribution sert à financer la Sécurité sociale. Une partie de la CSG est déductible et diminue la base imposable à l'impôt sur le revenu. L'autre partie ne l'est pas.

<< C.R.D.S. >> pour Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

La CRDS est un impôt destiné à résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Elle est prélevée à la source sur la plupart des revenus. Son produit est destiné à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

<< Cot Sal Vieillesse deplaf >> pour Cotisation Salariale Vieillesse Déplafonnée

La cotisation vieillesse déplafonnée s'applique sur la totalité du salaire brut, sans plafond de revenu. Elle finance le régime général de retraites de la Sécurité sociale.

<< Cot Sal IRCANTEC TR.A >> pour Cotisation salariale IRCANTEC Tranche A

L'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques) est un régime de retraite complémentaire obligatoire spécifique aux fonctionnaires et agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. Ces cotisations sont destinées à financer votre future retraite complémentaire.



SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire,
Universitaire et des
Bibliothèques



→ Ne restez pas isolé-e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>



→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>

BULLETIN DE PAYER N° ORDRE :
 MOIS DE **JUIN 2025** TEMPS DE TRAVAIL : **32,86 H**

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION : **AGENTS CONTRACTUELS FILIERE ADMINISTRAT** SIRET :
 GESTION POSTE :
 IDENTIFICATION :
 MIN. :
 NUMERO :
 CLE :
 NDOR :
 GRADE :
 ENFANTS A CHARGE :
 ECH :
 INDICE OU NE D'HEURES : **0366** TAUX HORAIRE OU NE :
 TEMPS PARTIEL : **50,00/100**

00 AGENT CONTRACTUEL 00 00 0366 50,00/100

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 390,37		
200415	IND DIFFERENTIELLE SMIC	€ 0,01		
401112	COT SAL VIEILLESSE PLAFON	€	26,94	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€	9,20	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€	26,08	
401510	C.R.D.S.	€	1,92	
402112	COT SAL VIEILLESSE DEPLAF	€	1,56	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€		13,46
403398	COT PAT AF MAJORATION	€		7,03
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€		3,59
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNÉE	€		1,95
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€		33,38
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€		7,89
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€		1,17
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€		27,32
404098	COT PAT MAL MAJORATION	€		23,43
501010	COT SAL IRCANTEC TR.A	€	10,93	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€		16,39
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€		313,75
011300	MONTANT NET SOCIAL	€		313,75
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 0,00%)	€	0,00	

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

NUMERO SÉCURITÉ SOCIALE : **525,99** TOTAUX DU MOIS : **390,38** **76,63** **135,61**

COUT TOTAL EMPLOYEUR : **NET À PAYER** **313,75** € TOTAL CHARGES PATRONALES

Colonne « pour information »

(Cotisations payées par l'État sur la richesse que vous produisez)

« Cotis Patron. Alloc Famil » pour Cotisation patronale Allocation familiale

La cotisation patronale allocations familiales est une cotisation exclusivement patronale, versée par l'employeur à la Caisse nationale d'Allocations Familiales.

« Cot Pat AF majoration » pour Cotisation patronale allocation familiale majoration

La cotisation patronale d'allocations familiales finance les prestations versées par les Caisses d'allocations familiales.

« Cot Patr Accident travail » pour Cotisation patronale accidents du travail

Cette cotisation couvre les risques de maladie professionnelle et d'accidents du travail dont les accidents de trajet.

« Cot Pat FNAL déplafonnée » pour Cotisation patronale FNAL déplafonnée

Cotisation due au Fonds national d'aide au logement dans le but de financer l'aide personnalisée au logement.

« Cot Pat Vieillesse Plaf » pour Cotisation patronale vieillesse plafonnée et « Cot Pat Vieillesse Déplaf » pour Cotisation patronale vieillesse déplafonnée

Les cotisations vieillesse patronale sont versées par l'employeur sur la richesse que vous produisez. Ces cotisations financent le régime général de retraites de la sécurité sociale.

« Cont Solidarité autonomie » pour Contribution solidarité autonomie

La contribution est payée par l'employeur afin de financer la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, qui a pour but est de faciliter l'autonomie des personnes handicapées ou âgées.

« Cot Pat IRCANTEC TR.A » pour Cotisation patronale IRCANTEC Tranche A

Cotisation de l'employeur versée au régime de retraite complémentaire obligatoire spécifique aux fonctionnaires et agent·es non titulaires de l'État et des collectivités publiques.



→ La lettre d'actualités du SNASUB-FSU



→ Ne restez pas isolé·e
Adhère au SNASUB-FSU
<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>



→ Le site web du SNASUB-FSU
<https://snasub.fsu.fr>



Engagé·es
au quotidien

